



DÉPARTEMENT DU DOUBS
Mairie de MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.info

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 juillet 2019 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mmes SEYER Séverine, ANZALONE Nelly, LE BARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BOURGOIN Cécile, BRENET Martine et M. MAILLOT Dominique

Procurations: de Mme SEYER Séverine à M. PARRA Miguel
de Mme BRENET Martine à M. LOOTEN Bernard
de M. MAILLOT Dominique à M. BERNER Jean-Louis

Secrétaire : M. LETHIER Daniel

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 5 juillet 2019
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 16 juillet 2019, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 11 juin 2019**
2. **Modification des tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle annexe le week-end**
3. **Opération d'ordre : amortissement de l'aide à l'accession à la propriété : M DIGUE Kevin et Mme BARBEROT Marjorie**
4. **Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**
5. **Informations diverses :**
 - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
 - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
 - ✓ Passage de la CAGB en Communauté Urbaine « Grand Besançon Métropole »
 - ✓ Compte rendu de la réunion de secteur : Eau et assainissement – M. Jean-Louis BERNER
 - ✓ Compte rendu de la réunion PLUi – M. Bernard LOOTEN

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 11 juin 2019

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 11 juin 2019. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Modification des tarifs de location le week-end de la salle des fêtes et de la salle annexe.

Compte tenu des difficultés rencontrées lors des locations des salles des fêtes, Monsieur le Maire propose de modifier les modalités de location de ces dernières et d'adapter les tarifs de location à ces modifications.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer les locations possibles sur une journée le week-end et de diminuer, par voie de conséquence, le tarif de location des salles le week-end. Cette mesure vise à inciter les personnes à louer les salles des fêtes le week-end entier.

Il propose donc aux membres de l'assemblée d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2019, pour les contrats signés à partir de cette date, les nouveaux tarifs suivants :

			GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
			Tarif été	Tarif du chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif été	Tarif du chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
1^{er} cercle : habitants et associations de Mamirolle, Le Gratteris, La Chevillotte.	Avec cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	194 €	56 €	95 €	32 €
		Journée (du lundi au vendredi)	300 €	95 €	150 €	48 €
		Week-end	320 €	148 €	165 €	72 €
	Sans cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	135 €	56 €	68 €	32 €
		Journée (du lundi au vendredi)	245 €	95 €	124 €	48 €
		Week-end	280 €	148 €	140 €	72 €
	Location du vendredi (si cumul avec une location le week-end)	Dès 14h00	30 €		30 €	Pas de location possible le vendredi sauf durant les vacances scolaires.
		Dès 8h00	60 €		Pas de location journée	

			GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
			Tarif été	Tarif chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif été	Tarif chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
2^{ème} cercle : habitants et associations des autres communes que celles du Syndicat d'aménagement Sud Plateau (Gennes, Montfaucon, Morre,	Avec cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	296 €	56 €	114 €	32 €
		Journée (du lundi au vendredi)	488 €	95 €	184 €	48 €

La Vèze, Fontain, Arguel, Nancray, habitants et associations de Saône)		Week-end	600 €	148 €	190 €	72 €
	Sans cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	235 €	56 €	83 €	32 €
		Journée (du lundi au vendredi)	395 €	95 €	154 €	48 €
		Week-end	480€	148 €	160 €	72 €
	Location du vendredi (si cumulé avec une location le week-end)	Dès 14h00	35 €		Pas de location possible le vendredi	
		Dès 8h00	70 €			

			GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
			Tarif été	Tarif chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif été	Tarif chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
3^{ème} cercle : Autres habitants, associations et corps constitués	Avec cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	300 €	56 €	122 €	32 €
		Journée (du lundi au vendredi)	520 €	95 €	194 €	48 €
		Week-end	650 €	148 €	210 €	72 €
	Sans cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00 (du lundi au vendredi)	239 €	56 €	90 €	32 €
		Journée (du lundi au vendredi)	429 €	95 €	160 €	48 €
		Week-end	520 €	148 €	175 €	72 €
	Location du vendredi (si cumulé avec une location le week-end)	Dès 14h00	35 €		Pas de location possible le vendredi	
		Dès 8h00	70 €			

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessus mentionnés à compter du 1^{er} septembre 2019.

Il est précisé que les particuliers et les associations ayant réservés les salles et dont les contrats de location ont été adressés en mairie avant cette date bénéficient de l'ancien tarif de location.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2018-70 en date du 28 juin 2018.

3. Opération d'ordre : amortissement de l'aide à l'accession à la propriété : M. DIGUE Kévin et Mme BARBEROT Marjorie

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018/59, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur DIGUE Kevin et Madame BARBEROT Marjorie, pour le financement de la construction d'une maison individuelle au lotissement « La Vye de Gennes », lot n°1, une aide à l'accession à la propriété sous la forme d'une subvention d'un montant de 1000 euros.

Le versement de ladite subvention est intervenu le 18 juillet 2018 auprès de Maître MARCONOT Jean-Marie, notaire associé à Saône. S'agissant d'une subvention d'investissement, les règles de la comptabilité publique prévoient l'amortissement des 1000 euros sur 5 ans par le biais d'opération d'ordre.

Vu la modicité de la somme, Monsieur le Maire propose d'amortir la subvention en une seule fois, sur l'exercice 2019. Les crédits nécessaires à ces écritures ont été inscrits au budget primitif.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir la subvention susmentionnée en une seule fois, sur l'exercice 2019.

4. Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'avancement de grade est la promotion d'un fonctionnaire à un grade supérieur d'un même cadre d'emploi et que, comme chaque année, il a procédé à l'examen des tableaux annuels d'avancement de grade.

Considérant qu'un agent remplit toutes les conditions statutaires requises pour être promu au grade supérieur,

Considérant que pour permettre la nomination de cet agent dans le cadre des tableaux d'avancement de grade 2019, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Considérant la qualité du travail fourni par cet agent et son implication dans son travail,

Vu la délibération en date du 24 juillet 2008 fixant les ratios d'avancement de grade,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'adjoint technique territorial et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2019 sous réserve de l'avis favorable des membres de la commission administrative paritaire, catégorie C.

5. Informations diverses

5.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Dépôt de PC	SA CARRE EST	Grande Rue	Construction de 2 villas regroupant 4 logements en R+1 avec garages en surface	
Décision de DP	M. VERNIER Marcel	Rue du Moulin	Démolition de la façade d'une remise côté rue, création de 4 ouvertures et remplacement de la porte existante par une porte en fer coulissante	Accordé le 14/06/2019

	M. BERGEZ Philippe	Rue des Quatre Vents	Division de la parcelle cadastrée section AK n° 35 par le détachement d'un lot à bâtir	Accordé le 20/06/2019
	M. VERNEREY Roch	6 Rue du Blochier	Installation d'une fenêtre de toit et création d'une chambre	Accordé le 20/06/2019
	M. COULET Didier	6 Rue de Baume	Construction d'une véranda sur terrasse existante, transformation d'une fenêtre en porte fenêtre	Accordé le 25/06/2019
	M. DESCOURVIERES Jean-Pascal	42 Rue de la Gare	Pose de 2 fenêtres de toit côté sud-ouest	Accordé le 26/06/2019
	M. SAURET François	48 Rue du Stade	Remplacement d'une haie de thuyas par une clôture en panneaux aluminium à claire-voie	Accordé le 04/07/2019
Dépôt de DP	M. BOURGEOIS Jean-Paul	39 B Rue de la Gare	Pose de 34 m ² de modules photovoltaïques sur toiture.	
	Mme POURCELOT Laura	6 Bis rue de la Vierge	Création de 2 ouvertures, pose d'une fenêtre de toit et rénovation du toit	
	M et Mme REDOUTEY Sylviane et Jean-Claude	9 Rue des Noyers	Remplacement d'une haie de thuyas par la pose d'une clôture gris anthracite.	
	M. CHARVOZ Christophe	6 Rue de Vesson	Isolation des murs par l'extérieur.	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Demande de certificat d'urbanisme d'information	SCP MARCONOT JM et MARCONOT-CLEMENT Lydie	Section A n°106 (Vente THOLOMIER Lucette / Jean-Michel BONNET)	Lieu-dit A CHEVESSIER	
	Maître Laurent COLNOT	Section AH n°212 (Vente CHAUVIN – BERCOT)	25 E Rue du Stade	

Déclaration d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
	SELAS CBC	Section AA n° 132 (Vente M. SOUFI ENAYATI Mohammad et Madame SHARIAT Mamak / M. Cédric VAREY et Mme MERAT Camille)	15 Rue des champs Michaud	
	Maître Laurent COLNOT	Section AD n°212 (Vente CHAUVIN François / M. Cyrille BERCOT)	25 E Rue du Stade	

5.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Travaux de voirie : parking atelier municipal + Chemin de Lattey direction Naisey et La Chevillotte

Titulaire : COLAS Nord Est

Montant : 21 284.16 € TTC

Objet : Abattage de 4 conifères au monument aux Morts

Titulaire : EURL SIMONIN Débardage

Montant : 1 500 € TTC

Objet : Panneau monument aux Morts

Titulaire : VISTO

Montant : 1007.57 € TTC

5.3 Passage de la CAGB en Communauté Urbaine « Grand Besançon Métropole »

Par arrêté en date du 19 juin 2019, Monsieur le Préfet a acté la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine dénommée « Grand Besançon Métropole » à compter du 1^{er} juillet 2019 et a approuvé ses statuts.

Cet arrêté est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

5.4 .Compte rendu de la réunion de secteur : Eau et Assainissement du Mercredi 3 juillet 2019 à Saône: M. Jean-Louis BERNER

Le comité de secteur réunit les référents de 13 communes.

Il a d'abord été rappelé le rôle des référents, qui sont les interlocuteurs privilégiés des usagers et qui entretiennent un lien avec le représentant de secteur et avec le Département Eau-Assainissement (DEA) de la Communauté Urbaine « Grand Besançon Métropole ». Le référent communal est informé d'une grande partie des interventions réalisées sur la commune par les services du DEA.

Un bilan des interventions réalisées sur les réseaux d'assainissement est présenté. Le réseau AEP (Eau potable) est encore sous délégation de service et continue donc d'être exploité par la société Gaz et Eaux.

Le responsable du DEA a présenté un ajustement tarifaire qui ne modifie pas le prix total de l'eau fixé à 3,30 euros / m³. Initialement réparti en parts égales entre l'eau et l'assainissement (1,65 euros /m³ pour chacun des deux domaines), il sera réévalué à 1,75 euros /m³ pour l'assainissement et abaissé à 1,55 euros/m³ pour l'eau. Cette évolution répond à un besoin en investissement plus important pour l'assainissement que pour la distribution en eau potable, en particulier pour le maintien des performances des stations d'épuration et la gestion des boues de ces stations.

Un bilan des stations d'épuration du secteur a ensuite été présenté. Toutes ont des rendements satisfaisants, mais des travaux conséquents sont toutefois nécessaires pour maintenir ces rendements et anticiper le vieillissement des installations.

Concernant la distribution de l'eau potable, aucune non-conformité sur la qualité de l'eau n'a été constatée sur les 13 communes du secteur. La facturation de l'eau a été retardée, en raison de difficultés liées à l'établissement de la nouvelle convention tripartite entre la Communauté Urbaine « Grand Besançon Métropole », le SIEHL et la société Gaz et Eaux. La nouvelle convention étant finalisée, les factures d'eau devraient être envoyées d'ici la mi-août aux usagers.

Un bilan des travaux réalisés sur le secteur du Plateau, des travaux actuellement en cours et de la programmation future a été présenté.

Le montant des travaux réalisés en 2018 s'élève à 944 400 euros dont 593 800 euros pour la commune de Mamirolle (travaux importants pour la mise en séparatif des réseaux Grande rue et rue du Stade).

Afin de permettre au Département « Eau et Assainissement » d'établir une programmation pluriannuelle des travaux, il est important de faire remonter tous les besoins du terrain, les éventuels dysfonctionnements des réseaux ainsi que les travaux de voiries souhaités.

5.5. Compte rendu de la réunion PLUi -- M. Bernard LOOTEN

Conformément aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014, le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) au Grand Besançon est effectif depuis le 27 mars 2017.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le comité de secteur du plateau s'est réuni le 10 juillet à la mairie de Saône, sous la présidence de M^{me} Catherine BARTHELET, assistée de M^{me} Fabienne MOETTI du pôle développement du Grand Besançon, et de l'AudaB, l'Agence d'urbanisme chargée des études.

La plupart des treize communes étaient représentées.

Sur l'ensemble de ce secteur, l'objectif de la réunion était de restituer sous forme de cartes synthétiques, les inventaires effectués dans chacune des communes sur les thèmes recensés, avec essentiellement :

- les équipements culturels, sportifs, scolaires, médicaux (médecins, pharmaciens, vétérinaires, EHPAD) et crèches.
- le patrimoine bâti.

Les analyses graphiques des inventaires permettront de mieux appréhender les répartitions géographiques des équipements du plateau ainsi que les interactions thématiques entre les communes.

Parfois, elles soulèveront la problématique d'un éventuel regroupement, ou de la mutualisation des équipements à la faveur bien sûr de circonstances favorables.

Cette étude cartographique devrait être diffusée en septembre prochain dans notre commune.

5.6. CARRE DE L'HABITAT : présentation du projet de construction sur Mamirolle

Le CARRE DE L'HABITAT présentera à la population son projet de construction de 2 villas regroupant 4 logements en R+1 avec garage en surface, sis Grande Rue, **le jeudi 19 septembre 2019 à 18 heures à la salle annexe de Mamirolle.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le prochain conseil municipal se tiendra **le jeudi 22 août 2019 à 19h30**

Le secrétaire,

Daniel LETHIER



Le Maire,

Daniel HUOT

